

Réunion du Conseil communal.

A V I S.

Il est porté à la connaissance des intéressés que la prochaine réunion du Conseil communal aura lieu le lundi 31 mars 2025 à 19 heures 30, dans la salle du Conseil, Place Communale, 6 à 1320 Beauvechain.

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1.	ORES - Eclairage public - Présentation.
2.	Finances - Budget communal de l'exercice 2025 - Adaptations - Ratification.
3.	Finances - Budget - Exercice 2025 - Communication de l'arrêté d'approbation (réformation) du 05 mars 2025 du Service Public de Wallonie - Département des Finances locales.
4.	ATL - Enfance et Jeunesse - Activités communales de vacances 2025 - Stages "Nature&Bien-Être", "Multisports" - "Urban Stage" - Dispositions générales - Règlement d'ordre intérieur - Approbation.
5.	Patrimoine - Exposition "Femmes résistantes, 1936-1945" - Convention de prêt - Approbation.
6.	Finances - Fiscalités - Règlement-Redevance communal relatif aux bornes de rechargement pour véhicules électriques - Exercice 2025-2031 - Approbation.
7.	Travaux - Aménagement d'une maison de village et de deux logements dans la Cure de La Bruyère (Beauvechain) - Lot 2 A - Eco-rénovation maison de village - Lot 2 B logements - Acquisition des luminaires - Communication de la délibération du collège communal du 18 mars 2025 et approbation de la dépense.
8.	Travaux - Aménagement d'une maison de village et de deux logements dans la Cure de La Bruyère (Beauvechain) - Lot 2 A - Eco-rénovation maison de village - Lot 2 B logements - Acquisition d'une clôture pour le jardin - Communication de la délibération du collège communal du 18 mars 2025 et approbation de la dépense.
9.	Travaux - Contrat-cadre pour diverses missions d'auteur de projet - 01/06/2025 au 31/12/2027 - Approbation des conditions et du mode de passation.

Séance à huis clos

10.	Enseignement - Désignation d'une institutrice primaire temporaire 8 périodes/semaine avec effet au 13 février jusqu'au 21 février 2025 - Ratification.
11.	Enseignement - Prise de connaissance d'une maternité, d'une mesure d'écartement et d'une réaffectation à raison de 26 périodes/semaine à d'autres tâches compatibles au sein de l'établissement scolaire, d'une institutrice maternelle temporaire prioritaire à partir du 10 mars 2025 - Ratification.
12.	Enseignement - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire 26 périodes/semaine du 10 mars au 4 juillet 2025 en remplacement de la titulaire en écartement pour cause de maternité - Ratification.

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :

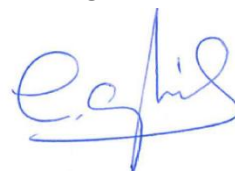
La Directrice générale f.f.,



Mélanie LOGIST



La Bourgmestre,



Carole GHIOT